



**2015-10
231**

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 12 octobre 2015 à 20:00.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Michel Flamand
Siège #2 - Bruno Montminy
Siège #3 - Patricia St-Hilaire
Siège #4 - Carole Dubois
Siège #5 - Jessy Grondin
Siège #6 - Claude Blais

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire annonce qu'un appareil photo radar sera installé sous peu. Le Ministère suite à des études a conclu que le secteur le plus approprié était entre Place Taylor et la rue Leblond. L'appareil sera amovible et des panneaux indiqueront sa présence. Cette mesure permettra aux conducteurs d'adopter un comportement plus sécuritaire et ainsi diminuer les accidents sur ce tronçon.

Le dossier de relocalisation du CPE Joli Bois sera discuté au bureau du Ministre de la Famille le 15 octobre prochain. Le processus est long et l'entreprise Élite souhaite aménager les locaux existants pour l'expansion de son entreprise. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour aider à dénouer cette impasse.

Desjardins souhaite apporter de nouvelles orientations en sujet des services de la Caisse Populaire de Saint-Gilles-Saint-Agapit. Dans un premier temps, ils annoncent qu'ils vont restreindre les services sous peu et délaisser le bâtiment dans une échéance rapprochée. Ils ont rencontré la municipalité (M. le Maire et la directrice générale) à ce sujet. Pour le moment, nous n'avons pas de calendrier précis. Ils vont nous contacter à nouveau et nous soumettre des propositions. Ils promettent un accompagnement aux gens dans ce changement.

M. le Maire parle aussi d'une rencontre avec les parents et organisateurs du hockey mineur. M. Olivier Morin, directeur des loisirs a transmis une invitation aux gens concernés par le dossier et suite à cette réunion, des orientations seront apportées pour la planification et l'organisation.

03 - MOT DE LA DIRECTRICE

Pas de commentaires

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Louiselle Therrien

Mme Therrien indique que dans le REG 465-13, il y avait eu des changements et ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible d'en produire au REG 490-15.

M. le Maire explique que lorsque nous produisons des nouvelles affectations à un règlement, il faut reproduire le processus avec le MAMOT et que dans le projet du REG 490-15, le délai entre les autorisations et l'exécution des travaux auraient reporté le travail au printemps 2016 et les routes étaient trop abimées pour reporter le projet;

Mme Lorraine Morin

Mme Morin a retrouvé dans ses documents l'avis public qui avait été transmis par la poste en sujet de la consultation publique pour le REG 490-15 mais elle indique qu'il ne se retrouve pas sur le site Internet de la municipalité.

M. le Maire indique que c'est la méthode utilisée pour bien informer les citoyens.

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - MOT DU MAIRE**

- 03 - MOT DE LA DIRECTRICE**
- 04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015**
- 07 - FINANCES**
 - 07.01 - Comptes à payer**
 - 07.02 - TECQ - Dépôt de la programmation des travaux**
- 08 - URBANISME**
 - 08.01 - Demande d'autorisation à la CPTAQ**
 - 08.02 - Dérogation mineure - Lot 3 839 570**
 - 08.03 - Dérogation mineure - Lot 3 840 212**
- 09 - LOISIRS**
 - 09.01 - Pas de sujet au dossier**
- 10 - INFRASTRUCTURES**
 - 10.01 - Pas de sujet au dossier**
- 11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**
 - 11.01 - Entente - Prêt des locaux de la municipalité et de l'école Etienne Chartier**
- 12 - RESSOURCES HUMAINES**
 - 12.01 - Directeur des loisirs - Prolongement de la période probatoire**
 - 12.02 - Mandataire à la S.A.A.Q.**
 - 12.03 - Projet 1 - Règlement 499-15 / Traitement des élus municipaux**
- 13 - CONTENTIEUX**
 - 13.01 - Pas de sujet au dossier.**
- 14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**
 - 14.01 - Représentant - Promotion des chemins Craig & Gosford**
 - 14.02 - Répondant de la municipalité pour "Entreprendre ICI Lotbinière"**
- 15 - SÉCURITE CIVILE**
 - 15.01 - Pas de sujet au dossier**
- 16 - VARIA**
 - 16.01 - Souper des gens d'affaires - CLD**
- 17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 17.01 - Plainte - Nuisance**
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Bruno Montminy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par Mme Carole Dubois

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

07 - FINANCES

**2015-10
234**

07.01 - Comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Carole Dubois

De payer les comptes du mois de septembre 2015 répartis ainsi:

68 413.73 \$ pour factures payées par chèque;

20 021.78 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

125 492.61\$ pour dépenses incompressibles payées par chèque;

55 817.98 \$ versé en salaires au cours du mois septembre 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-10
235**

07.02 - TECQ - Dépôt de la programmation des travaux

Considérant que, nous avons prévu au Règlement 490-15 d'injecter une portion de la TECQ 2014-2018 (831 931 \$ sur un total de 953 931 \$);

Considérant que, pour recevoir les sommes dans les délais, la municipalité de Saint-Gilles doit transmettre la programmation des travaux effectués et/ou engagés avant le 30 septembre 2015;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais

Que, la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte les coûts véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

08 - URBANISME

**2015-10
236**

08.01 - Demande d'autorisation à la CPTAQ

Attendu que, une demande pour une utilisation autre qu'agricole est déposée pour une portion du lot 3 839 606;

Attendu que, la partie visée est contiguë à l'emplacement résidentiel bénéficiant de droit acquis et que celui-ci est situé à l'intérieur d'un îlot déstructuré (Dossier 353228 de la CPTAQ pour les îlots);

Attendu que, l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants car la demande vise un agrandissement à des fins résidentielles;

Attendu que, la demande ne comporte aucun élément susceptible d'augmenter les contraintes résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le Conseil municipal appuie la présente demande qui sera déposée à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-10
237**

08.02 - Dérogation mineure - Lot 3 839 570

Attendu que, une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 839 570 situé au 1009, route 269 nord;

Attendu que, la dimension du garage sera de 26 pieds X 30 pieds, en portant la superficie à 780 pieds carrés au lieu de 440 pieds carrés;

Attendu que, les dimensions de la résidence sont de 28 pieds X 30 pieds, qu'elle se situe en zone agricole, sans voisins arrière et que la maison voisine la plus près est située à plus de 50 mètres;

Attendu que, ce bâtiment ne pourra pas servir à des fins commerciales,

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, le Conseil municipal, suite à la recommandation du CCU, accepte la présente dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-10
238**

08.03 - Dérogation mineure - Lot 3 840 212

Attendu que, une demande de dérogation mineure a été demandée pour le lot 3 840 212, situé au 628 rang Saint-Pierre Sud;

Attendu que, la demande vise à permettre la construction d'une résidence ayant une largeur de façade de 7,30 mètres au lieu de 8,0 mètres;

Attendu que, la construction sera implantée avec un angle de 27 degrés afin que la construction soit parallèle à la ligne de lot latérale et non à la rue;

Attendu que, la résidence sera construite dans un ilot déstructuré et qu'il est possible de respecter les normes environnementales exigées pour la construction d'une installation septique;

Attendu que, cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Carole Dubois

Que, le Conseil municipal, suite aux recommandations du CCU, accepte la présente dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

09 - LOISIRS

09.01 - Pas de sujet au dossier

10 - INFRASTRUCTURES

10.01 - Pas de sujet au dossier

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

11.01 - Entente - Prêt des locaux de la municipalité et de l'école Etienne-Chartier

Considérant que, le Conseil municipal souhaite collaborer avec l'école Etienne-Chartier pour la facilité d'accès aux locaux des deux entités;

Considérant que, une entente a été déposée et étudiée par les deux parties;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal autorise le maire, M. Robert Samson à signer pour et au nom de la municipalité le document pour conclure cette entente;

Que, la résolution 2014-11-260 en ce sujet est abrogée par la présente.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

12 - RESSOURCES HUMAINES

12.01 - Directeur des loisirs - Prolongement de la période probatoire

Attendu que, nous avons procédé à l'embauche probatoire d'un directeur des loisirs par la résolution 2014-10-243 en octobre 2014;

Attendu que, nous croyons que les objectifs et les attentes ne sont pas présentement atteints selon le poste qui est désigné et que la directrice générale l'a rencontré en ce sujet;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Michel Flamand

Que, le Conseil municipal et la direction générale croient en la capacité de M. Olivier Morin de les atteindre et qu'ils recommandent un

2015-10
239

2015-10
240

prolongement de la période probatoire jusqu'au 1 mai 2016 pour permettre l'accomplissement tel que le souhaite l'organisation;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-10
241**

12.02 - Mandataire à la S.A.A.Q.

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles doit effectuer des transactions concernant les immatriculations et la gestion de la flotte véhiculaire;

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles souhaite obtenir certains rapports d'évènements pour être en mesure de facturer certains services sur son territoire;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais

D'autoriser la directrice générale, Mme Sandra Bélanger, et le directeur des travaux publics, M. Martin Lemay, à représenter la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière à titre de mandataires et de payer les frais nécessaires à l'obtention des services demandés (immatriculations, rapports, vignettes, etc.).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-10
242**

12.03 - Projet 1 - Règlement 499-15 / Traitement des élus municipaux

Attendu que, un avis de motion a été donné le 14 septembre 2015 par Mme Carole Dubois;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par M. Claude Blais

Que, le Conseil municipal dépose le projet 1 du règlement 499-15 qui abroge le règlement 482-14 et tout autre règlement antérieur en sujet du traitement des élus;

Que, un avis public sera déposé dans le journal municipal Le Courant du mois de novembre 2015;

Que, le projet 1 du règlement 499-15 sera disponible pour consultation publique au bureau de la municipalité durant les heures normales de bureau;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

13 - CONTENTIEUX

13.01 - Pas de sujet au dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

**2015-10
243**

14.01 - Représentant - Promotion des chemins Craig & Gosford

Considérant que, le président de la corporation des chemins Craig &

Gosford souhaite relancer le projet et dynamiser ce patrimoine;

Considérant que, la municipalité de Saint-Gilles a sur son territoire le chemin Craig;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Claude Blais

Que, Mme Patricia St-Hilaire soit la représentante auprès du comité pour la municipalité de Saint-Gilles;

Que, M. Robert Samson l'accompagne dans les premières étapes pour les transferts de dossiers;

Que, suite aux différentes rencontres, le Conseil municipal décidera des orientations qui seront prises en ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2015-10
244

14.02 - Répondant de la municipalité pour "Entreprendre ICI Lotbinière"

Attendu que, Entreprendre ICI Lotbinière est la communauté entrepreneuriale de la MRC de Lotbinière qui a pour mission de favoriser le développement du potentiel entrepreneurial en stimulant la culture entrepreneuriale et en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entrepreneuriat vers une vision concertée d'une MRC dynamique et innovante;

Attendu que, Entreprendre ICI Lotbinière agit à titre de lieu de concertation et de mobilisation afin d'agir positivement sur les intentions d'entreprendre, la création, la survie et la croissance des entreprises du territoire de la MRC de Lotbinière ainsi que sur le développement de la culture entrepreneuriale chez les citoyens;

Attendu que, Entreprendre ICI Lotbinière est actuellement en année de transition dans le but d'effectuer le bilan de sa planification stratégique 2011-2014 pour ensuite se doter d'un nouveau plan d'action concerté et défini par et pour la MRC de Lotbinière et ses acteurs;

Attendu que, la MRC de Lotbinière est un partenaire majeur d'Entreprendre ICI Lotbinière de par sa participation financière (Pacte rural) et par sa constante implication dans la démarche (comité de gestion et réalisation des actions);

Attendu que, la MRC de Lotbinière a identifié Entreprendre ICI Lotbinière comme responsable de l'atteinte de l'objectif « Faire de Lotbinière un modèle entrepreneurial au Québec » dans sa planification stratégique 2013-2018;

Attendu que, il est primordial que les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière collaborent activement à la réalisation de la mission d'Entreprendre ICI Lotbinière en nommant, notamment, un(e) répondant(e) qui aura pour rôle de relayer l'information à propos de la communauté entrepreneuriale au conseil de la municipalité et à l'administration municipale, de faire la promotion du développement de la culture entrepreneuriale et agir à titre de personne-ressource pour la communauté entrepreneuriale dans son milieu;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, M. Bruno Montminy soit nommé à titre de répondant Entreprendre ICI Lotbinière pour la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

15 - SÉCURITE CIVILE

15.01 - Pas de sujet au dossier

16 - VARIA

2015-10
245

16.01 - Souper des gens d'affaires - CLD

Considérant que, la municipalité de Saint-Gilles souhaite être représentée lors du souper des gens d'affaires du CLD

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Michel Flamand

Que, M. Robert Samson participera au souper du 10 novembre prochain;

Que, la dépense de 115 \$ soit imputée au code budgétaire 02.110.00.346

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lorraine Morin

Mme Morin interroge le Conseil municipal en démontrant un plan des terrains dans le rang Sainte-Anne et apporte des présomptions au sujet.

Certains membres du Conseil indique à Mme Morin qu'elle porte des accusations et que cela n'est pas admissible, des conséquences pourraient être produites suite à ces propos diffamatoires;

Mme Lorraine Morin

Mme Morin revient sur le sujet de plaintes qui doivent être régularisées de manière confidentielle. Il est inapproprié de faire l'étalage du voisinage dans une séance publique et si elle est insatisfaite, c'est au niveau administratif que cela doit être régularisé. Une résolution exceptionnelle sera produite à cet effet en 17.01;

Mme Louiselle Therrien

Nous parle de l'érosion de la rivière Beaurivage et souhaite connaître nos intentions pour la protection des rives.

M. le Maire explique que les gens du Ministère donnent la rivière "souveraine" et que pour obtenir un C.A. c'est un processus lourd et long. Plusieurs éléments doivent être pris en considération et nous sommes conscients que pour certains secteurs dont Place Bellevue, le

rang Saint-Pierre et une portion de la rue Lacasse devront être soumise à titre de protection civile au dossier.

**2015-10
246**

17.01 - Plainte - Nuisance

Considérant que, Mme Lorraine Morin pose une question sur le traitement de sa plainte en date du 14 septembre 2015 qui place en cause ses voisins arrière;

Considérant que, Mme Lorraine Morin a reçu une réponse écrite du bureau municipal en date du 16 septembre 2015 concernant cette plainte,

Considérant que, Mme Lorraine Morin a déjà reçu des explications lors d'une séance publique précédente en sujet du traitement des plaintes,

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par M. Claude Blais

Que, la réponse fournit par le bureau municipal est à la satisfaction du Conseil municipal et qu'ainsi cette plainte est un dossier clos.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2015-10
247**

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21:04.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière